



Le Président

Rouen, le 20 SEP. 2020

Monsieur Stéphane BARRE
Conseiller Départemental
du canton de Saint-Étienne-Du-Rouvray
Hôtel du Département
76101 ROUEN Cedex

Objet : Réponse à votre question orale relative à la couverture médicale de proximité en Seine-Maritime et à l'état d'avancement de la réflexion sur l'expérimentation d'un réseau départemental de centres de santé.

Monsieur le Conseiller départemental,

Vous avez déposé une question orale lors de la séance du conseil départemental du 22 juin dernier pour attirer à nouveau mon attention sur le niveau de couverture médicale du département, et connaître l'état d'avancement de l'étude sur la création éventuelle d'un centre de santé départemental, à l'instar de celui constitué par le Département de la Saône et Loire.

Je vous informe que des échanges téléphoniques très approfondis ont effectivement été réalisés en 2019 avec les porteurs du projet de la Saône et Loire. Ces rencontres ont permis de prendre connaissance de ce dispositif dans toutes ses dimensions à la fois financières, organisationnelles, partenariales et de mise en avant du territoire.

Cependant, le modèle développé par le Département de la Saône et Loire n'apparaît pas transposable en l'état sur le territoire de la Seine Maritime sur lequel les zones reconnues déficitaires y sont limitées et délimitées à l'inverse d'autres départements qui connaissent une désertification médicale généralisée.

En effet, la Seine-Maritime présente une densité médicale plus forte, un meilleur accès aux plateaux techniques, des effectifs de médecins plus jeunes et différents pôles urbains attractifs.

Par ailleurs, la mise en place d'un centre de santé départemental s'inscrit inévitablement dans un temps long (minimum 18 mois) nécessaire à la création nouvelle d'une équipe dédiée et la mobilisation d'investissements financiers massifs (montant d'investissement et subvention annuelle, 2M € en investissement au démarrage).

Par conséquent, au regard des spécificités de notre territoire mais aussi des freins importants pour un résultat incertain renforcé dans le contexte post-COVID, ce projet n'a donc pas été retenu à ce jour.

Toutefois, si je partage votre avis sur le fait que le propre de la collectivité est de pouvoir agir, notre responsabilité repose également sur notre capacité à adapter nos actions aux besoins et aux moyens de notre territoire, et à rechercher les interventions les plus pertinentes pour les situations constatées.

C'est bien en ce sens que notre collectivité s'est déjà investie sur cette thématique et il me semble important d'attirer votre attention sur les actions déjà conduites en la matière, sans compter celles menées par nos équipes de PMI, qui assurent le suivi médical de 17 000 enfants et de près de 13 000 femmes par an, tant à travers les bilans en école maternelle et les consultations de PMI qu'avec les consultations prénatales et de planification.

D'une part, notre collectivité concourt déjà à soutenir l'offre de soins, dans le cadre de la charte partenariale régionale sur l'offre de soins ambulatoire signée le 15 novembre 2017 avec l'ARS et l'URML. Elle consiste en une aide financière au déploiement de Pôles de Santé Libéraux et Ambulatoires (PSLA) en zones d'implantation prioritaire.

Conjointement, le Département de la Seine-Maritime et à ses côtés, ceux de la Manche et du Calvados ont souhaité s'associer pour participer à l'acquisition d'une unité mobile nommée Mammobile qui sillonne les routes des quatre départements et s'installera dans des zones identifiées avec une population de femmes éloignées des cabinets de radiologie, afin d'améliorer le taux de dépistage des cancers du sein de la population cible.

D'autre part, le Département s'est inscrit en 2019 dans la Charte Régionale de télémédecine. À travers cette charte, le Département s'engage à participer au diagnostic des projets de télémédecine émergeant sur le territoire et contribue à la définition d'un cahier des charges de ces projets permettant de les qualifier.

Dans ce cadre, la réflexion initiée par le Département s'oriente actuellement vers un soutien technique et matériel pour favoriser l'accès à la télémédecine ou l'e-santé pour tous les usagers notamment au profit des résidents des structures médico-sociales.

Comme vous le savez, la crise du COVID-19 a bousculé nos habitudes de vie et a modifié notre rapport à la médecine. La distanciation physique s'est imposée comme un changement majeur des pratiques médicales et l'accès à distance à une consultation médicale est devenu une évolution obligatoire.

Cette perspective de développement de la télémédecine impulsée par la Collectivité pourrait sans nul doute favoriser, en complément de la médecine de ville traditionnelle, l'amélioration de l'accès aux soins et l'optimisation du parcours de santé de nos concitoyens les plus fragiles.

Nos Aînés en particulier bénéficieraient ainsi de consultations dans leur milieu de vie, les dispensant de la pénibilité de bon nombre de trajets et accèderaient plus facilement aux consultations de spécialistes dans des délais moindres.

Bien entendu, cette intervention du Département dans ce domaine ne pourrait être amorcée qu'en étroite articulation avec celle développée par l'Agence Régionale de Santé et nous allons travailler en ce sens.

Espérant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de croire, Monsieur le Conseiller départemental, en l'expression de ma considération distinguée.



Bertrand BELLANGER